

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Mars

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 mars 1895

A propos de la révocation d'un capitaine de territoriale socialiste, qui avait pris part au congrès de Dijon, M. Faberot dit :

Il est vrai que dans le congrès de Dijon on a voté la suppression des armées permanentes, parce que les socialistes pensent beaucoup plus sage d'établir la paix universelle que de faire tuer des milliers d'hommes pour un mot qui s'appelle la patrie.

A cette parole la majorité, indignée, couvre de ses clameurs la voix du député socialiste. On n'entend que les cris : « A la porte ! La censure ! Taisez-vous ! C'est une honte qu'un pareil langage ! »

De leur côté, les socialistes applaudissent la pantomime à laquelle M. Faberot continue à se livrer faute de pouvoir se faire entendre. Ajoutez à cela le vacarme des pupitres frappés à tour de bras au centre, et vous aurez une faible idée du tapage qui a dû s'entendre pendant dix minutes au delà même des murs du Palais-Bourbon.

Le reste de la séance a été rempli par le vote sans incident des derniers chapitres du budget ordinaire de la guerre, après quoi la Chambre a suspendu la discussion et s'est séparée jusqu'à lundi.

Séance du 11 mars 1895

La discussion générale du budget de la marine s'ouvre par un discours de M. Lockroy.

M. Lockroy compare le budget de la marine militaire anglaise et celui de notre marine.

De cette comparaison il résulte, si les chiffres cités sont exacts, que notre budget équivaut aux deux tiers du budget naval anglais, alors que la valeur de notre flotte n'atteint pas tout à fait la moitié de la valeur de la flotte de la Grande-Bretagne.

Après avoir comparé les deux budgets en bloc, M. Lockroy passe aux comparaisons de détail, comparaison des unités de combat, de la valeur et de la rapidité des constructions navales, des existences dans les arsenaux, des effectifs du personnel combattant et des fonctionnaires. Il conclut de cette étude qu'il faut chez nous réaliser et des économies et des réformes. Les unes et les autres sont, dit-il, également nécessaires et possibles.

Dans la seconde partie de son discours, l'orateur s'attache surtout à la critique de notre système de constructions navales.

Les navires sont si lourdement chargés par leur cuirasse et leurs mâts militaires qu'il a fallu restreindre le poids du charbon embarqué, dans de telles proportions qu'un de nos cuirassés ne peut aller à la vitesse de guerre et revenir avec sa provision de charbon de Toulon à Gibraltar.

Les superstructures ont, en outre, tellement compromis la stabilité des bâtiments tels que le *Magenta*, qu'on a pris le parti de les abattre ou tout au moins de les diminuer considérablement sur tous nos vaisseaux de guerre, Mais du même coup il a fallu supprimer l'artillerie que portaient ces mâts militaires et affaiblir d'autant la puissance de ces bâtiments au point de vue du combat.

Et je ne parle pas, ajoute M. Lockroy, de la double et formidable dépense dont ces coûteuses constructions et ces coûteuses démolitions viennent grever notre budget.

L'orateur ne cache pas que les *mastodontes cuirassés* n'ont peut-être pas, d'ailleurs, la puissance et la valeur que d'aucuns leur attribuent, et se demande s'il est prudent d'employer à faire des cuirassés les 300 millions accordés pour les constructions nouvelles.

L'orateur conclut ainsi :

Je n'ai été, à cette tribune, que l'écho des voix les plus autorisées : celles des marins que j'ai entendus à la commission extra-parlementaire de marine, où nos officiers les plus distingués ont dénoncé tant d'abus et de faiblesses. Le ministre actuel lui-même, alors qu'il n'était que le préfet maritime de Brest, a formulé, au sein de cette commission, des critiques graves que certes il ne retirera pas aujourd'hui.

Après quelques critiques de MM. de Kerjegu et Abel, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

## SENAT

Séance du 11 mars 1895

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi relative aux abattoirs publics.

Après diverses observations du rapporteur M. Brunet, de MM. de Carné, Blavier et Gadaud, ministre de l'agriculture, les articles de la loi sont adoptés, à l'exception de l'article 7, situation spéciale de la Ville de Paris, qui est renvoyé à la commission.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi relative au régime des prestations.

M. Buffet demande l'ajournement du débat jusqu'après une nouvelle classification des chemins

vicinaux et une consultation des conseils généraux.

M. Emile Labiche, rapporteur, combat la demande d'ajournement.

M. Buffet maintient sa proposition. L'ajournement est mis aux voix et repoussé par 146 voix contre 114.

## INFORMATIONS

### Election législative

Le Havre, 10 mars.

Inscrits, 18,372 ; votants, 10,011.  
M. Brindeau, maire du Havre, républicain progressiste indépendant, 9,290 voix, élu sans concurrent.

### Elections sénatoriales

Saint-Etienne (Loire), 10 mars.

Inscrits, 955 ; votants, 934.  
M. Bourgnel, conseiller général, ancien député républicain, 859 voix, élu.  
MM. Blanc, ancien adjoint à Saint-Etienne, républicain, 710 voix, élu ; Limouzin, économiste, républicain, 72 ; Manin, publiciste, 32, divers et nuls, 117.

### L'Expédition de Madagascar

Un sanatorium va être installé à Nossi-Comba, flot qui se trouve au Sud de Nossi-Bé et qui est séparé de Helville, le chef-lieu de la colonie, par un passage étroit.

Nossi-Comba est à quelques milles de la côte Nord-Ouest de Madagascar et à quatre-vingt-cinq lieues dans le Nord-Est de Majuga.

### Le service médical

Les médecins et les pharmaciens de 2<sup>e</sup> classe de la marine, auxquels le ministre de la guerre a attribué des postes dans les formations sanitaires de Madagascar, seront répartis dans les postes ainsi qu'il suit :

Hôpital d'évacuation : deux médecins de 2<sup>e</sup> classe, MM. Gaillard et Audiat ; un pharmacien de 2<sup>e</sup> classe, M. Lamy.

Hôpital de campagne n° 2 : un médecin de 2<sup>e</sup> classe, M. Bourdon.

Hôpital de campagne n° 3 : un médecin de 2<sup>e</sup> classe, M. Hervé ; un pharmacien de 2<sup>e</sup> classe, M. Lamy.

Hôpital de campagne n° 4 : un médecin de 2<sup>e</sup> classe, M. Forgeot ; un pharmacien de 2<sup>e</sup> classe, M. Auche.

Henri se retira, promettant de revenir le lendemain à la première heure, prendre des nouvelles de la jeune fille et de son enfant et discuter le marché qui le rendrait propriétaire de Fusil.

XVI

### RETOUR A LA FORÊT

Le soir en se couchant Henri Laborde réfléchissant aux événements de la journée revenait souvent à l'épisode du paquet repêché par le chien.

La blouse bleue avait de la ressemblance avec celle que portait l'homme vu à la tour Eiffel et contre lequel Bock avait aboyé.

La perruque et la barbe mouillées et collées l'avaient moins frappé.

Pourtant quelle raison pouvait faire un rapprochement entre la blouse de cet inconnu et celle trouvée dans la rivière... Aucune.

Et cependant son esprit lui disait que cette blouse pouvait être un déguisement dont on avait voulu se défaire.

Il s'endormit dans cette idée et le lendemain, fidèle à sa promesse, il courut au pont de Billancourt.

Il trouva tout le monde debout.

Rose Gallot compétement remise était assise dans la cour au soleil, tenant la petite Cypris dans ses bras.

Elle n'osait lever les yeux sur Epaminondas qui lui servait de gardien, et qui la contemplait avec un plaisir évident, n'osant lui-même l'interroger sur le motif qui l'avait poussée vers le suicide.

Lorsqu'Henri arriva la jeune fille se leva et lui tendit la main.

Première ambulance : deux médecins de 2<sup>e</sup> classe, MM. Michel et Boury.

Deuxième ambulance : un médecin de 2<sup>e</sup> classe, M. Martel, détaché aux batteries de marine du corps expéditionnaire.

Sanatorium : un pharmacien de 2<sup>e</sup> classe, M. Arnaud.

### M. Félix Faure à Sathonay

Il se confirme que le président de la République se rendra au camp de Sathonay pour remettre lui-même les drapeaux aux régiments du corps expéditionnaire de Madagascar.

C'est probablement entre le 20 et le 30 mars qu'aura lieu cette distribution. Les corps de troupe qui doivent recevoir un drapeau sont le 200<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, le 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, le régiment algérien de marche et le régiment colonial.

Seul, le 200<sup>e</sup> assistera en entier à la solennité ; les autres régiments seront représentés par des délégations auxquelles se joindront, sans doute, des délégations de toutes les unités organiques du corps expéditionnaire.

Le président de la République sera accompagné du ministre de la marine. Le voyage de M. Félix Faure aura un caractère exclusivement militaire.

### M. Herbette

#### De l'Autorité :

On recommence à parler très sérieusement, dans les cercles diplomatiques, du déplacement prochain de M. Herbette, notre ambassadeur de France à Berlin.

Ce déplacement, arrêté en principe dans l'esprit du ministre des affaires étrangères, ne serait plus qu'une question de quelques semaines.

### Russie

Saint-Petersbourg, 11 mars.

Le corps du grand-duc Alexis est arrivé ce matin, à 10 heures, à la gare du chemin de fer Nicolas.

Après les prières des morts, qui ont été dites dans le wagon, le cercueil a été placé sur un corbillard et transporté solennellement à la citadelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

L'empereur et les grands ducs marchaient derrière le corbillard.

### Venezuela

A la suite de la publication d'un *Livre vert* italien, le gouvernement vénézuélien a remis leurs passeports aux ministres de France, de Belgique, d'Espagne et d'Allemagne pour avoir tenté de discréditer le Venezuela.

— Monsieur, dit-elle, je vous attendais pour prendre un parti sur ce que je dois faire et aussi pour vous remercier du fond de mon cœur pour ce que vous avez fait pour moi.

— Madame, répondit Henri, voici votre sauveur et c'est à lui que revient toute votre reconnaissance, mais je me déclare prêt à faire tout ce qui pourra vous être utile et agréable.

— Oh ! vous êtes bon.

— Ce que je fais est fort naturel, cependant je crois convenable que vous nous fassiez une promesse.

— Laquelle, monsieur.

— Celle de ne plus chercher à attenter à vos jours et à ceux de votre enfant ; c'est un crime que vous avez commis hier.

Rose devint très rouge et répondit :

— Je vous le promets, monsieur.

— Maintenant, dites-nous ce que vous croirez devoir nous dire de votre situation afin que nous puissions utilement vous conseiller.

— Oh, monsieur, je vais tout vous dire, mon histoire est courte quoique bien douloureuse.

— Nous vous écoutons.

— Je suis de Vendôme, où j'ai connu un jeune homme qui m'avait promis le mariage, j'ai commis la faute de le recevoir et il en est résulté cette pauvre petite créature. Lorsque je suis devenue enceinte, mon amant m'a abandonnée ; il a quitté Vendôme, disant qu'il allait à Orléans.

— C'est, hélas ! l'histoire ordinaire.

— Mon père mourut de chagrin en apprenant mon déshonneur. Lorsque je fus remise de mes couches je résolus de chercher celui qui était le père de mon enfant. A Orléans, il était inconnu

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 30

## LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XV

### PÊCHE ÉTRANGE ET SAUVETAGE HEUREUX

— Pauvre femme !

— Pauvre enfant !

— Ce n'est pas tout, il faut du secours à ces pauvres gens.

— Je porte le petit à la maison et ensuite nous y transporterons la femme.

Epaminondas emporta la petite fille qui criait déjà, suivi de Bock qui aboyait joyeusement.

Un instant après, le frère du garçon de café venait aider Henri Laborde à conduire Rose Gallot — le lecteur a deviné que c'était elle — jusque dans son établissement.

Epaminondas que le froid gagnait changeait de vêtements.

Rose était revenue à la vie.

Les deux hommes la relevèrent en lui parlant doucement et la prirent chacun par un bras.

Elle se laissait faire inconsciemment, mais tout à coup elle dit :

— J'ai froid ! qu'est-il donc arrivé ?

— Rien, un accident, mais vous êtes sauvée.

— Nous sommes des amis, ajouta Henri.

La nouvelle est aujourd'hui officielle, mais le chargé d'affaires de la République américaine à Paris prétend que cette mesure ne les vise qu'au titre purement personnel.

Elle ne peut, dit-il, entraîner la rupture des relations du Venezuela avec la France et la Belgique, si, comme je le crois, il est prouvé que les ministres incriminés ont outrepassé ou n'ont point suivi des instructions spéciales de leurs gouvernements, et ont agi en leur nom propre.

**L'Allemagne à l'Exposition de 1900**

La nouvelle de la participation officielle de l'Allemagne à l'Exposition de 1900 est prématurée ; néanmoins, d'après des renseignements puisés à bonne source, il est permis de considérer l'adhésion de l'Allemagne comme absolument certaine, si rien ne vient troubler le statu quo européen.

**La grâce du capitaine Romani**

Le général Ponzio Vaglia, aide de camp du roi d'Italie, a présenté à son souverain la pétition du Comité italien de Paris, en faveur du capitaine Romani.

On croit généralement que notre compatriote sera compris dans le décret d'amnistie qui doit paraître le 14 mars.

**Les déserteurs à Bruxelles**

Depuis quelque temps, les déserteurs français résidant à Bruxelles tiennent de nombreuses réunions. Ils comptent solliciter la clémence du Président de la République afin de pouvoir, par une loi d'amnistie, rentrer dans leur patrie.

Toutefois, aucune résolution n'a encore été prise.

Les déserteurs réfugiés en Belgique élaborent actuellement la supplique qu'ils comptent adresser à M. Félix Faure.

**Entre ouvriers Français et Italiens**

Nancy, 10 mars.

Des troubles assez graves ont eu lieu, hier, à Pont-Saint-Vincent, amenés par les faits suivants :

Hier matin, à neuf heures, une vingtaine d'ouvriers italiens arrivaient dans cette localité pour travailler au fort.

Dès que la nouvelle fut connue, elle se répandit avec rapidité dans la population et parmi les nombreux ouvriers français actuellement sans travail.

Bientôt, un groupe important de ces derniers se forma et alla au-devant des ouvriers italiens en les huant et en criant : « A bas les Italiens ! »

Le but de la manifestation était d'empêcher les ouvriers italiens d'aller travailler au fort, où ils étaient embauchés ; les Italiens, qui ne s'attendaient pas à cette réception, prirent peur et, sans qu'il leur eût été fait la moindre violence, ils se retirèrent, suivis par une foule énorme, et se réfugièrent à la gare, toujours poursuivis par les cris et les huées ; les étrangers reprirent le train pour leur patrie.

Après leur départ, les ouvriers français se dispersaient, quand ils aperçurent la voiture de l'entrepreneur du fort, M. Gille, qui allait à la gare pour l'y prendre. M. Gille, qui arrivait de Nancy, ignorait les événements de la matinée.

A peine descendu du train, une foule menaçante l'entoure. La gendarmerie et le commissaire de police le protègent et le font monter avec sa

femme et un de ses parents dans un break ; mais les manifestants, qui poussent des cris, ne permettent à la voiture d'avancer qu'au pas ; des pierres et des morceaux de bois sont lancés.

Au sortir du Pont-Saint-Vincent, la route est barrée par des ouvriers qui arrêtent la voiture.

Les brigades de gendarmerie de Flavigny et de Pont-Saint-Vincent, impuissantes à repousser les manifestants, se bornent à escorter la voiture jusqu'à la mairie, où se réfugie l'entrepreneur.

La foule cependant grossit sur la place. Les cris de : « A mort ! à mort ! » se font entendre. Les chevaux sont dételés du break, qui est emmené à fond de train sur le pont de la Moselle et précipité sur les glaçons de la rivière, où il se fracasse.

L'autorité impuissante demande au fort de Pont-Saint-Vincent l'appui de deux compagnies.

On télégraphie à Nancy, qui envoie des gendarmes sous la conduite d'un capitaine, heureusement la pluie survient et les manifestants se dispersent d'eux-mêmes.

Un gendarme et une jeune fille, atteints par des pierres, ont reçu de légères blessures.

Ces incidents sont de tous points regrettables, mais ils s'expliquent par l'état de surexcitation provoquée par la misère dans laquelle se trouvent un trop grand nombre d'ouvriers français, qui attendent impatiemment la bonne saison pour reprendre le travail.

Nancy, 11 mars.

L'entrepreneur du fort, prisonnier à la mairie, et à grand-peine protégé contre la fureur des ouvriers, a pu quitter sa prison momentanée seulement à une heure du matin. Escorté par des gendarmes et une compagnie d'infanterie, il a pu regagner le fort où il habite.

Les ouvriers encore présents, ont simplement poussé des huées sur son passage.

Une compagnie du 79<sup>e</sup> d'infanterie de Nancy, est venue pour relever la compagnie du fort ainsi qu'un escadron de dragons et trois brigades de gendarmerie.

Le matin, deux individus, l'un nommé Levasseur, l'autre Clément, sujet belge, considérés comme principaux meneurs, ont été arrêtés.

Clément a été renvoyé dernièrement des travaux du fort, et ce serait par vengeance qu'il se serait mis en tête du mouvement.

Le parquet, arrivé dans l'après-midi, les a mis en état d'arrestation, et ils ont été ramenés à Nancy.

Le soir, les postes ont été doublés pour parer à toute éventualité.

A moins d'incidents nouveaux, on peut considérer cette échauffourée comme terminée.

**CHINE & JAPON**

Londres, 11 mars.

D'après les nouvelles parvenues ici par la voie de Shanghai, aucun des étrangers résidant à Yingtseou-Kou, port de Niou-Tchouang, n'a été blessé lors de la prise de cette station par les Japonais. Ceux-ci font des patrouilles autour du quartier européen. Leur commandant a reçu les consuls étrangers, auxquels il a rendu compte des mesures prises pour la protection de leurs nationaux. Les garanties verbales qu'il leur a données ont paru suffisantes pour que les commandants des navires de guerre anglais et américains stationnés à l'embouchure du Liao, retour-

il embrassa sa fille, me fit des promesses et se retira dans une autre chambre. Le lendemain matin il avait disparu et je ne l'ai pas revu ; il m'avait abandonnée une seconde fois.

— Le lâche ! murmura Henri.

— Désespéré de ne pouvoir le retrouver, n'osant rentrer à Vendôme, j'ai perdu la tête et j'avais résolu d'en finir avec la vie.

— Voilà tout mon histoire, monsieur.

— Mademoiselle, prenez courage, dit Henri. M. Delaruelle est clerk de notaire dans une petite ville près Paris, il fait la cour à une jeune fille qu'il doit épouser bientôt, jeune fille que j'aime de toute mon âme et dont j'espère me faire aimer.

Vous comprenez que lorsqu'elle saura que son futur a un enfant et une femme qui l'attendent, elle refusera sa main, elle deviendra alors ma femme et l'ingrat vous sera rendu.

Rose pleurait.

— Pouvez-vous dire vrai, dit-elle.

— Vous voyez, dit Henri à Epaminondas, qu'il faut que je mène Bock à sa maîtresse.

— Quel rapport y a-t-il entre mon chien et mademoiselle.

— Parce que celle que j'aime est la propriétaire de Bock et qu'elle est la fiancée de Cyprien Delaruelle.

— Ah ! je comprends, fit Epaminondas, ça se complique et ça me gêne.

— Pourquoi donc.

— Rien, rien, une idée à moi, fit-il en regardant Rose.

— Alors, nous irons tantôt à Brunoy, lui mener son chien. Venez avec moi, vous discuterez vous-même vos conditions.

ment à leur bord et lui laissent carte blanche.

La première et la deuxième armées japonaises, dont les avant-gardes seules s'étaient réunies à Hai-Schen, ont opéré leur jonction à Ying-Tseou-Kou. Elles ont également occupé Kau-Tan, situé sur la route, entre ce port et la ville de Niou-Tchouang.

On mande de même source qu'une dépêche officielle de Hirsshima, quartier général du Mikado, aurait prévenu Li-Hung-Chang, vice-roi du Petchili, chargé de négocier la paix, qu'il eût à retarder son départ de Tien-Tsin, parce qu'il ne pourrait pas être reçu avant le mardi 19 mars.

Le Times est informé que, pour la première fois, dans toute son histoire, le Japon a fait accompagner ses armées en campagne par des chapelains militaires ne prenant pas part aux opérations. Son métropolitain a nommé, à la requête du gouvernement, 21 prêtres bouddhistes chargés de célébrer les services des morts, de soigner les blessés, d'édifier les vivants, et même de faire de la propagande parmi les Chinois bouddhistes dont la foi est corrompue et dégénérée.

**Mutinerie**

Laval, 10 mars.

A la suite du renvoi de deux de leurs camarades, les élèves du lycée de Laval se sont mutinés.

Le proviseur et le censeur et les maîtres d'étude ont été conspués, les carreaux des fenêtres ont été brisés, certaines cours du lycée offrent l'aspect d'un champ de bataille.

Les professeurs ont vainement essayé d'intervenir ; les élèves réclament la réintégration de leurs camarades.

En présence de ces désordres, trois études, celles des grands, ont été licenciées.

**Double condamnation à mort**

La cour d'assises de Douai, après deux jours d'audience, vient de rendre son verdict contre les nommés Achille Bernard, cabaretier à Viesly ; Victor Maky et Léon Demuriers, marchand de marna à Viesly, inculpés d'avoir assassiné à coup de serpe, de pique et de tisonniers, sur la route de Quiery, le garde particulier de leur commune, Henri Pomard, âgé de 66 ans.

Le corps de la victime portait six plaies profondes à la figure et plus de vingt fractures des os de la face.

Le mobile du crime était la vengeance. Les accusés étaient des maraudeurs avérés auxquels le garde avait dressé plusieurs fois procès-verbal.

Le jury a rapporté un verdict de culpabilité à la suite duquel la cour a rendu un arrêt condamnant Bernard et Maky à la peine de mort, et Demuriers à trois ans de prison.

L'arrêt porte que l'exécution de Maky et Bernard aura lieu sur une des places publiques de Cambrai.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Le monument du maréchal Canrobert**

Le ministre de la guerre, mettant à exécution la promesse qu'il a faite il y a quelques jours à la municipalité de Saint-Céré, vient de prévenir le général Saussier, qu'une souscription dans la garnison de Paris était facultativement autorisée

— Je ne dis pas non, fit Epaminondas, mais j'ai aussi quelque chose à vous dire, venez avec moi, je crois que mademoiselle n'a plus envie de se laisser pérorer.

Les deux jeunes gens rentrèrent à la maison et le garçon de café conduisit Henri dans la chambre où Rose avait passé la nuit.

Il lui indiqua du geste la blouse.

— Vous ne pensez pas avoir vu déjà cette blouse, dit-il.

— Si fait, dit Henri et ce souvenir me poursuit, au contraire.

— Et cette barbe grise...

— C'est celle qui portait l'homme sur lequel Bock s'est élançé.

— Ah ! ah ! eh bien regardez.

En un instant, Epaminondas passa la blouse par dessus son paletot, plaça la perruque sur sa tête et mit la barbe à son menton.

Henri recula d'un pas.

— C'est frappant dit-il.

— Savez-vous ce que je pense, dit le garçon.

— Non.

— L'homme à la blouse est celui qui a précipité le jeune homme de la tour Eiffel, le jour que nous nous y sommes rencontrés et après le crime, il a fait un paquet de ces objets et les a jetés à l'eau pour s'en débarrasser.

— Qui vous fait croire cela.

— J'avais déjà vu l'homme en question.

— Vous ?

— Moi-même.

— Dans quelle circonstance ?

— Dans une circonstance fort grave également.

pour l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

**Nos compatriotes**

MM. Leyrisse et Setze, élèves de l'Ecole militaire d'artillerie, viennent d'être nommés sous-lieutenants de cette arme.

Le premier, originaire de Cahors, va au 39<sup>e</sup> régiment ; le second, fils du sympathique commissaire de Gourdon, comptera au 18<sup>e</sup> d'artillerie, en garnison à Toulouse.

**Le bassin de la promenade**

Nous apprenons que M. Rodolosse, architecte départemental, est chargé du choix de l'emplacement des arbres qui vont être plantés aux abords du bassin situé derrière le monument Gambetta.

**Bibliographie locale**

Notre compatriote M. Eugène Delard, publié chez Calmann Lévy, un nouveau roman, *le Sillon*, qui avait paru dans le Figaro en octobre et novembre derniers.

**Société des Sauveteurs du Lot**

On nous communique, avec prière de l'insérer, le compte-rendu des recettes et dépenses effectuées pendant l'exercice 1893, par la Société des Sauveteurs du Lot :

En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1894	40 35
Subvention, dons et legs	2,438 »
Cotisations	230 70
Intérêts des fonds placés	20 99
Recettes diverses, tir, etc.	204 40
Avances pour l'installation du Stand	500 »
<b>Total des recettes...</b>	<b>3,435 44</b>

*Dépenses*

Frais de gestion	126 10
Appropriation du nouveau gymnase	426 30
Indemnité au professeur et au personnel	223 »
Tir	517 85
Concours du 17 juin	2,132 80
Entretien des embarcations et du gymnase	87 80
<b>Total des dépenses</b>	<b>3,413 85</b>

*Récapitulation*

Recettes	3,435 44
Dépenses	3,413 85

En caisse au 31 déc. 1894... 21 50

**Orphéon de Cahors**

Le Conseil d'Administration à l'honneur de prier MM. les membres patrons et Dames patronesses, ayant droit à une entrée gratuite au Concert du 17 mars prochain, de vouloir bien faire retenir leur place au bureau de location, ouvert spécialement à cet effet au Théâtre, jeudi 14 et vendredi 15 mars ; passé cette date, l'administration ne garantit aucune place.

**Collège de jeunes filles**

Par arrêté du 1<sup>er</sup> mars, un nouveau congé d'inactivité pendant l'année scolaire 1894-1895, est accordé à Mlle Sutton, ancienne maîtresse chargée du cours d'Anglais au collège de jeunes filles de Cahors.

**Adjudication**

Le public est prévenu que le lundi, 8 avril, 1895, à 2 heures après-midi, il sera procédé

Il raconta alors comment l'autre frère de Céline était mort près de l'homme à la blouse et comment il l'avait perdu de vue après avoir sauvé Bock.

— Ce serait donc le même qui aurait frappé les deux frères, murmura Henri.

— Je serais tenté de le croire et j'irai plus loin, le père ayant été assassiné, qui dit que ce n'est pas le même qui continue sa vengeance.

— Vous m'effrayez pour celle que j'aime.

— Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que Bock a assisté à ces divers événements et qu'en voyant au premier étage de la tour le même individu, il n'a pas hésité à s'élançer sur lui.

— C'est juste.

— Bock connaît le criminel, il le dénoncera.

— Pour cela il faut le retourner à sa maîtresse.

— Vous avez peut-être raison.

Epaminondas avait enlevé sa perruque et sa barbe et il enleva sa blouse lorsque Rose Gallot entra à son tour.

Elle jeta un regard sur la blouse et dit :

— Tiens ! c'est singulier !

— Quoi donc ! firent les deux hommes.

— Cette blouse...

— Eh ! bien...

Rose prit la blouse et l'examina.

— Mais oui, fit-elle, c'est la blouse de mon père.

(A suivre).

dans toutes les études de notaire.

— C'était un clerk de notaire ?

— Oui, monsieur, un premier clerk ; je voulais lui montrer sa petite Cyprienne espérant que la vue de cette chère créature me le ramèrerait.

— Cyprienne ! fit Henri frappé.

— Oui, le père se nomme Cyprien.

— Cyprien Delaruelle ! s'écria Henri Laborde en portant par un espoir soudain et irrésistible.

— Le connaissez-vous donc, dit à son tour Rose en palissant.

— Mais oui, je le connais.

— Et vous savez où il est, sans doute.

— Je le sais en effet.

— Dieu soit loué ! s'écria la pauvre Rose, je me taisais du désespoir de ne pouvoir le retrouver.

— Je vous promets, dit Henri joyeux, de vous conduire à lui aujourd'hui même.

— Merci monsieur, merci, fit Rose palpitante.

— Mais continuez, mademoiselle, continuez, vous ne pouvez savoir combien votre histoire m'intéresse, je commence à croire que c'est la providence qui nous a conduits à vous pour faire votre bonheur mais aussi le mien.

— Le vôtre !

— Oui, parlez, vous me comprendrez tout à l'heure.

Rose reprit d'une voix plus ferme.

— Je pensais que Cyprien était venu se cacher à Paris et j'y vis moi-même. Par un hasard surprenant et qui ne se renouvelle pas souvent, je le rencontrai rue Cadet. Il était dans un hôtel. Je l'attendis et un soir je me présentai à lui.

— Qu'arriva-t-il ?

— Surpris, il me reçut froidement, puis enfin

dans la salle des actes publics, à l'hôtel de ville, par le maire, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence de l'architecte-voyer de la ville et de M. le receveur municipal, à l'adjudication au rabais et par soumissions cachetées, des travaux de construction d'un mur de soutènement, sur le quai Cavaignac, et l'établissement d'une tête d'aqueduc sur le parement de ce mur.

Le devis estimatif des travaux à exécuter s'élève à la somme de... 2,562 98  
Somme à valoir pour travaux imprévus..... 237 02

Total..... 2,800 »

**Aux Planteurs de Tabac du Lot**

Dans sa réunion générale, à l'hôtel de ville de Cahors, le 9 décembre 1894, le Syndicat des planteurs de Tabac a, sur la proposition de M. Graniou, décidé à l'unanimité, d'apporter à l'article 7 de ses statuts, la modification suivante : La cotisation annuelle de 0 fr. 50 sera désormais fixée à 1 franc pour chaque associé.

Le développement du Syndicat, nécessitant de nouveaux frais, l'administration a jugé cette mesure nécessaire pour faire aboutir les réformes qu'elle poursuit. Elle invite tous les adhérents à verser leur cotisation entre les mains du Trésorier ou du Délégué de leur commune.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos collègues que, la première de nos revendications relativement à l'assurance de la récolte par l'administration des Tabacs, vient enfin d'aboutir et pourra fonctionner à partir de 1895.

Voici la lettre de l'honorable M. Talou, député de Cahors, à M. Capy, président du Syndicat :

« Monsieur Capy,

« A cette heure, M. le Préfet doit avoir pris un arrêté ordonnant la mise à exécution de la dé-livération du Conseil général, relative à l'assurance des planteurs de Tabac du département. M. le Trésorier payeur général sera le Caissier de la Société d'assurance ou plutôt du planteur assuré.

« Vous aurez à la Préfecture tous les documents nécessaires pour vous renseigner.

« Votre bien dévoué,

« TALOU. »

La prochaine réunion trimestrielle aura lieu à l'hôtel de ville de Cahors le 17 mars à 3 heures du soir.

Devant ce premier succès que nous venons de remporter, nous engageons vivement tous les associés, à faire connaître autour d'eux, cette œuvre si importante pour les planteurs de notre département, et à recruter de nouveaux membres qui nous aideront à réaliser les autres réformes de notre programme.

Pour la Commission,  
Le Trésorier,  
POULI.

**La libération des classes**

Cette année, par exception, deux classes seront définitivement libérées de tout service militaire. Ce sont : la classe 1869, libérable le 30 juin 1895, et la classe 1870, libérable le 9 août 1895.

En retour, aucune classe ne sera libérée en 1896.

**Souscription**

Nous croyons savoir qu'une souscription va être ouverte parmi le personnel de l'administration des postes de Cahors, en vue de transmettre un secours à la malheureuse veuve de l'employé de Tarbes, mort victime d'un empoisonnement.

**Accident**

Hier lundi, vers midi, le quartier de la Préfecture était mis en émoi par les cris répétés : au secours !

C'était une toiture d'une hauteur de trois étages qui venait de s'écrouler dans la rue St-Pierre, ensevelissant sous ses décombres la petite Jeanne Amat, âgée de 8 ans.

Grâce aux prompts secours organisés par les voisins, la pauvre enfant a pu être dégagée assez rapidement.

MM. les docteurs Gélis et Darquier, appelés à donner les premiers soins à la victime de cet accident, ont constaté que, par un heureux hasard, elle n'avait qu'une contusion sans gravité à la tête, alors que tous les assistants la croyaient littéralement écrasée.

**Crue du Lot**

Les eaux du Lot sont montées subitement hier matin, et commencent à inquiéter sérieusement les riverains. A minuit elles atteignaient 3m35 au-dessus de l'étiage, mais ce matin le Lot commençait à décroître et au moment où nous mettons sous presse, la baisse des eaux continue.

**Remonte de l'armée**

Le ministre de la guerre, désireux de donner satisfaction à M. Guillemet, député de la Vendée,

qui a demandé que les mulets de France et d'Algérie fussent employés à Madagascar de préférence aux mulets d'Abyssinie, vient d'adresser des instructions aux différentes commissions de remonte fonctionnant en France et en Algérie.

Ces commissions devront se renseigner exactement sur le nombre de mulets existant dans leurs circonscriptions et sur les conditions dans lesquelles ils pourraient être utilisés. Les rapports des commissions devront être transmis d'urgence au ministère de la guerre.

**Les mandats-cartes payables à domicile**

Conformément à la promesse faite par le gouvernement, au cours de la discussion récente du budget des postes, le ministre des finances, M. Ribot, et le ministre des postes, M. André Leboucq ont déposé mardi sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour but d'autoriser l'administration des postes à mettre à la disposition du public des mandats-cartes payables à domicile moyennant une taxe de 10 centimes.

Le mandat-carte serait désormais exclusivement réservé dans le régime antérieur aux envois de fonds payables à domicile. Le mandat ordinaire subsisterait dans les conditions actuelles.

On aperçoit les avantages pratiques de cette réforme : le destinataire du mandat-carte n'aurait plus ni à se déplacer, puisque le montant du mandat lui serait porté par le facteur à l'adresse indiquée, ni à se procurer des pièces d'identité, les facteurs étant toujours à même de constituer sûrement l'identité des personnes chez lesquelles ils se présentent.

Enfin, le public et l'administration des postes seraient presque absolument garantis contre les risques de paiements à un tiers indu.

**La saisie des traitements**

Des difficultés se sont élevées dans l'application de la loi du 20 janvier dernier, relative aux retenues opérées à titres de saisies-arrests sur les traitements inférieurs à 2,000 francs.

Il a été décidé, d'abord en ce qui concerne les établissements universitaires, que la retenue d'opposition ne pourra, en aucun cas, s'étendre aux prestations en nature, telles que la nourriture, les frais de logement concédés à certains membres de l'enseignement.

D'autre part, le taux de la retenue à prélever sur tous les traitements de fonctionnaires, qui, au moment de la promulgation de la loi, étaient supérieurs à 2,000 francs, continuera, contrairement à certaines prétentions, à être calculé d'après la législation antérieure.

**L'Avenue de la place Thiers à la Gare**

Nous recevons la communication suivante : Le Comité de l'Avenue a eu dimanche, sous la présidence de M. Relhié, conseiller général, une séance fort intéressante, à laquelle ont assisté de nombreuses personnes dévouées à cette entreprise.

Les vues échangées et les mesures adoptées se résument ainsi :

L'avenue projetée n'a perdu ni sa faveur, ni son importance, ni son utilité, depuis les votes de février 1893, qui lui ont fait une allocation spéciale dans les fonds de l'emprunt.

Elle a son rang parmi les projets connus et le Comité s'efforcera de le lui conserver, sans contester à personne le bénéfice de cette loi de progrès qui veut que chaque cul-de-sac aspire à devenir une rue et chaque rue à devenir un boulevard.

L'administration municipale actuelle a fait sinon rien, du moins très peu de chose pour le canton nord ; c'est pour ce motif que son digne représentant a applaudi des deux mains au commencement de l'année 1893, c'est-à-dire dès le début, à l'initiative du Comité (la plupart de ses membres s'en souviennent pour en avoir été témoins).

Il y applaudissait aussi par le motif qui a rallié au projet d'avenue tous les hommes compétents. C'est que depuis plus de 30 ans il n'a pas été formé d'entreprise dont les résultats fussent aussi avantageux pour la ville, eu égard à l'exiguïté des dépenses.

Un devis des travaux et dépenses, véritable chef-d'œuvre de clarté et de précision, soumis à l'assemblée, fixe cette dépense à une somme moindre de 15,000 fr.

Outre les avantages immédiats et tangibles, il y a certaines chances fort belles dans l'avenir, à raison de la situation de Cahors, placé au centre des régions d'élevage des trois plus belles races bovines : Salers, Limousine et gasconnaise, avec communication directe par la voie ferrée, et à raison des vastes dimensions de son champ de foire, on peut espérer qu'en rendant l'accès facile de notre gare à la place Thiers, nos foires pourraient rivaliser avec les foires les plus célèbres du Midi, et que le grand marché de bestiaux une fois créé, il deviendrait possible d'obtenir, en faveur de notre ville, la concession par l'Etat d'une parcelle de la fabrication des conserves alimentaires de l'armée, selon un vœu anciennement exprimé.

Il ne suffirait pas que le projet d'Avenue

eût été voté, et qu'il eût l'appui et les sympathies des habitants de la ville, si les mesures légales indispensables n'étaient pas prises pour le rendre susceptible d'exécution.

Depuis le 19 août 1893, il n'a pas été répondu aux observations que le plan d'alignement, présenté par notre municipalité, a suggérées à la commission départementale des bâtiments civils.

S'il y a lieu de maintenir ce plan ou de le modifier, on peut s'en entendre dans 24 heures aussi bien que dans 24 mois.

Jusqu'ici, l'ajournement de l'emprunt était tout caractère d'urgence à la question ; mais aujourd'hui la situation change, c'est en mai prochain que l'emprunt sera voté, et il devient urgent de régulariser et de mettre au point le projet d'avenue.

Le Comité a résolu d'y contribuer dans la limite de ses moyens. Il adresse ses remerciements au Réformateur, au Journal du Lot, à la Dépêche et au Réveil du Lot qui ont maintes fois donné à ses communications l'hospitalité, d'une façon complètement désintéressée, de leurs colonnes.

Le Comité trouvera un appui d'autant plus énergique auprès de MM. les conseillers municipaux, qu'on ne peut reprocher à aucun d'eux de soigner en cette occurrence un intérêt personnel.

Les chances de succès du projet d'Avenue paraissent très satisfaisantes.

Il est appuyé par les trois conseillers généraux qui font partie du conseil municipal, et par la municipalité tout entière. On ne voit pas d'où pourrait sortir un échec, et on compte que notre honorable maire persistera dans les bonnes intentions précédemment exprimées, et fera le nécessaire pour les réaliser.

La réunion adopte pour conclusion la motion suivante :

Les préoccupations du Comité devront avoir pour objectif :

- 1° L'entente des autorités, pour arriver à l'approbation officielle du plan d'alignement ;
- 2° L'opération relative à la déclaration d'utilité publique, opération à commencer lorsque M. le Préfet aura pris l'arrêté approuvant le plan d'alignement ;
- 3° Le devis des travaux et le plan parcellaire des immeubles, à dresser par l'agent-voyer de la ville.

**Procès-verbaux**

La police a dressé procès-verbal contre le nommé D... débitant, pour avoir tenu un bal sans autorisation et pour fermeture tardive de son établissement.

Un autre procès-verbal a été dressé contre les frères B... pour délit d'ivresse et tapage nocturne.

**Arcambal**

Dernièrement, un chien venu de Bégous, près Cahors, mordait à Arcambal huit de ses congénères.

Au lieu d'abatte ces animaux, leurs propriétaires les conduisent chez un empirique qui a la réputation de guérir les bêtes menacées d'hydrophobie, en leur faisant manger une omelette.

Cet individu a failli être cause de graves accidents, car l'un des chiens soignés par lui, est devenu enragé.

Cet animal, qui avait mordu le porc de son maître, a pu être abattu avant d'avoir exercé d'autres ravages.

**Labastide-Murat**

Le nommé Jean-Pierre Latour, âgé d'environ 80 ans, demeurant à Jean-Blanc, commune de Labastide-Murat, a été trouvé mort, la tête plongée dans une flaque d'eau de quelques centimètres de profondeur, située à proximité de son habitation. On présume que ce malheureux vieillard qui était atteint depuis quelque temps d'étourdissement présageant une congestion cérébrale, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, survenue au moment où il se baissait pour boire dans la mare d'eau potable où il s'est noyé.

Un transport de justice a eu lieu pour les constatations légales.

**Comice agricole des bas plateaux du Quercy**

La société était réunie en assemblée générale, mercredi à Concots, sous la présidence de M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture.

L'association adopte d'étendre son action sur le canton de Lauzès.

Les primes à distribuer sont réparties sur les plantations de chènes truffiers et sur les reproducteurs de l'espèce ovine des causses du Lot.

La date du concours est fixée au dimanche 5 mai.

Les propriétaires qui voudront prendre part au concours doivent se faire inscrire au secrétariat du comice avant le 31 avril.

Ont été nommés membres du jury : M. de Verninac, sénateur.

M. Drouhault, professeur d'agriculture.  
MM. Eugène Loumet et Pierre Aymard, propriétaires.

Un cinquième membre sera nommé par les exposants, le matin du concours. Les membres sortants du bureau sont réélus.

Avant de lever la séance, M. le président remercie les membres de l'association de s'être rendus en grand nombre à la réunion et insiste sur les nombreux services que le comice est appelé à rendre dans la région des bas plateaux, à toutes les branches de l'industrie agricole.

**Mauroux**

A la dernière foire les bœufs se vendaient aux cours de Puy-l'Evêque.

Les moutons ou brebis, cours ordinaires.

Les porcs étaient très chers.

La volaille de 3 à 4 fr. 50 la paire.

Les lapins de 2 à 3 fr. la paire.

Les œufs 60 centimes la douzaine.

**Touzac**

Mercredi dernier, la femme Delcaillau voulant se purger, avala 12 noyaux de ricin, mais la dose était trop forte car, malgré les soins du docteur Cassaignes, cette malheureuse est morte le lendemain à 4 heures du matin.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Jeudi 14 mars

**Le Gendre de M. Poirier**

Comédie en 4 actes, par Émile Augier et Jules Sandeau, de l'Académie Française.

LE SPECTACLE SERA TERMINÉ PAR

**EDGAR ET SA BONNE**

Comédie en un acte de Labiche.

**Musique du 2<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 14 et 17 MARS

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

- Allégo militaire. Gurtner.
- La Fête au village voisin (ouvert.) Boieldieu.
- Il Baccio (valse) Ardit.
- L'Éclair (fanaisie) Hélevy.
- Bella (mazurka) Waldtefel.

On demandait à un centenaire quel potage il préférerait : « Je ne mange que du Tapioca Rils, répondit-il, et je lui dois certainement l'estomac de fer qui me permet de digérer tout ce que je mange. »

Le rhume le plus opiniâtre et la toux occasionnée par les rhumes, bronchites, asthme, catarrhe, grippe, influenza, cessent en peu de jours si l'on fait usage de deux Capsules Guyot à chaque repas. Ces capsules sont blanches et sur chacune est écrit le nom Guyot. Prix 2 fr. 50 le flacon. Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris. Si à l'emploi des Capsules Guyot on ajoute celui du véritable Goudron Guyot, — liqueur tirée et concentrée, — le soulagement et la guérison se trouvent sensiblement accélérés.

**UN BON CONSEIL**

Si vous manquez d'appétit, si la langue est chargée, la tête lourde, soyez certain que les muqueuses de l'estomac et des intestins sont chargées de bile et de glaires. Dans ce cas, nous vous engageons vivement à faire usage des **Pilules Gicquel**. Sous leur heureuse influence l'appétit reparaitra bien vite, les digestions deviendront faciles, les maux de tête, les étourdissements disparaîtront aussitôt.

**Contre la TOUX et la COQUELUCHE**

le Sirop pectoral de Nafé de DELANGRENIER sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop de Nafé aussi bien que la Pâte calment la toux, facilitent l'expectoration et fortifient la Poitrine. Dépôts dans toutes les pharmacies. — PRIX : 2 fr.

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

**A LOUER**

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe redout, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

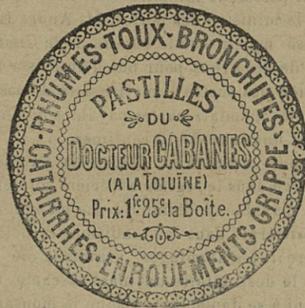
Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller com-

me au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D<sup>r</sup> CABANES et vous serez guéri.

Dépot Ph<sup>o</sup> DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

**HERNIEUX!** Adoptez la Méthode Ramognino qui, seule donne des preuves de guérisons incontestables; elle vient de guérir: MM. Leroux, négociant à Sotteville-lès-Ronon, d'une hernie de 15 ans; Sylvain Bernard, à la Ville-aux-Dames (I.-et-L.), d'une de 8 ans; Repugner, aux Rousses (Jura), d'une de 7 ans; Pilet, forgeron, à Nieulles-Saintes (Ch.-Inf<sup>re</sup>), d'une de 14 ans; M. Adam, à Nouard (Ardennes) d'une de 28 ans, etc. Ecrire à M. le D<sup>r</sup> de l'Institut Ramognino, à Marseille, qui envoie sa notice gratuitement.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉÉE EN 1884  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.  
PRIME GRATUITE: Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le D<sup>r</sup> J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8 en librairie.  
ABONNEMENTS: UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).  
BUREAUX: 5, B<sup>d</sup> Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>o</sup> à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.  
Dépôt: Toutes Pharmacies.

Ne demandez chez votre Epicier que du

**TAPIOCA RILS**  
c'est le MEILLEUR  
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.  
Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Vignes Américaines

Par millions de plants à la vente

Racinés, plants greffés soudés et boutures (toutes variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours des Vignobles, membre du Jury, Chevalier du Mérite agricole à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

Racinés 1<sup>er</sup> choix

Jacquez, Herbemont, Solonis, Riparia, Othello, Clinton ou Plant-Pouzin	le mille 30 fr.
Rupestis du Lot « Forworths » métallica à	50 »
Rupestis ganzin, Martin, Riparia gloire	40 »
Rupestis Phénomène du Lot, 1 <sup>er</sup> choix extra	70 »

Plants greffés soudés 1<sup>er</sup> choix

En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Solonis, Jacquez, Herbemont, Violla, à	le mille 120 fr.
Sur Rupestis et Hybrides, les prix seront donnés par correspondance.	

Pour les racinés et plants greffés, ils seront livrés par fractions, avec majoration de 2 fr. par cent en sus, sur le prix du mille

Boutures pour greffages

TALONNÉES SOUS L'ŒIL DE LA BASE ET AYANT 6 MILLIMÈTRES DE GROSSEUR

Riparia, Solonis, Clinton ou Plant-Pouzin	le mille 25 fr.
Jacquez, Herbemont, Noah	15 »
Rupestis, York, Violla, Riparia gloire	40 »
Boutures de 0 m. 50, pour pépinières, 5 fr le mille, excepté les Rupestis et Riparia gloire, qui sont vendues 10 fr.	

Toutes les marchandises sont rendues franco sur wagon Puy-l'Évêque et payables contre remboursement

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures, sur facture.

Pour plus amples renseignements, demander le prix-courant 1895 qui sera adressé franco sur demande

Raphia du Japon, 1 fr. le kilo. Pince Aliés, 4 fr. Bouchons fendus 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant 8 récoltes par an. Prix, 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines

CAPSULES DE Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.  
Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen: 1 franc le gramme.  
DÉPOT: Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS



VÉLOCIPÉDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement  
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant: LATOU